

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : Mme BERNARD - M. BERTHIER

OBJET**DE LA DELIBERATION****Eco-redevance poids-lourds - Avis du Conseil Municipal**

Monsieur Gervais, au nom de la commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Etat va mettre en place dans les prochaines années une taxe dite "éco-redevance poids-lourds" qui consiste à tarifier, grâce au télépéage, l'usage par les poids-lourds du réseau routier. Elle sera basée sur les kilomètres parcourus (2,5 à 20 centimes par kilomètre suivant le véhicule) hors routes à péages. Le produit de la taxe sera affecté à l'Agence pour le Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour les routes nationales et au Conseil Général pour les routes départementales.

Pour ce faire, l'Etat va prendre à sa charge l'équipement de tous les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes d'un récepteur qui permettra une "géolocalisation" par satellite. Le passage dans des "barrières de péage virtuelles" incrémentera automatiquement la facture du propriétaire du camion d'un montant correspondant à un tronçon de 5 km en moyenne.

En Côte d'Or, les voies taxées seront l'axe A38-Lino-rocade Est, la RD906 (ancienne RN6) et la RD974 (ancienne RN74) entre Dijon et Langres.

Le ministère de l'écologie sollicite l'avis des collectivités d'ici au 7 juillet 2010.

La taxation de l'A38 permettra de rééquilibrer le trafic entre les autoroutes A38 et A6-A31, ce qui est plutôt positif pour l'agglomération dijonnaise.

La taxation de la Lino et de la rocade risque, par contre, d'entraîner un transfert de trafic sur les voies urbaines. En effet, le trafic local est souvent effectué pour compte propre (donc sans possibilité de refacturer la taxe à un chargeur), par des chauffeurs locaux qui mettront leur connaissance du site à profit pour éviter les points de péage.

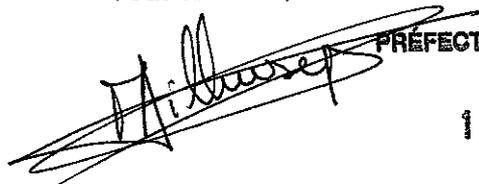
C'est pourquoi, si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à formuler au ministère de l'écologie, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, les réserves suivantes :

- 1 - ne pas taxer la rocade Est avant la mise en service de la Lino ;
- 2 - éventuellement "raccrocher" le linéaire Lino plus la rocade Est à un "péage" situé à l'extérieur (A38 à Plombières-lès-Dijon par exemple) ;
- 3 - interdire le transit des poids-lourds hors rocades et obliger le trafic local à limiter ses trajets à l'intérieur de l'anneau ;
- 4 - organiser des contrôles par la police et la gendarmerie, notamment au démarrage de la taxation ;
- 5 - observer le trafic des poids-lourds sur les voies à l'intérieur de l'anneau pour repérer d'éventuelles dérives et corriger la liste des voies taxables si besoin.
- 6 - donner la priorité au développement du fret ferroviaire par rapport au transport routier, notamment par la réalisation du contournement "fret ferroviaire" de l'agglomération dijonnaise.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

Pour le Maire,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

17 AOUT 2010



PUBLIE le 17/08/2010